

Sud
Solidaires, unitaires, démocratiques

RENAULT

GUYANCOURT – AUBEVOYE

1 AVENUE DU GOLF 78084 GUYANCOURT CEDEX
API : FR TCR LOG 0 23

TCR : ☎ 01 76 83 22 93 📠 06 82 55 83 16 📠 01 76 89 12 36
CTA : ☎ 01 76 87 63 09 📠 06 04 18 63 89 📠 01 76 89 02 85

sud.guyancourt@renault.com
sud.aubevoye@renault.com
www.sudrenault.org

Union
syndicale
Solidaires
industrie

Tract N°02 Février 2016



**RESPECT DE LA LOI, RESPECT DE LA PERSONNE
LA DIRECTION S'ASSOIT DESSUS !**

**Les condamnations pleuvent
contre la direction de
RENAULT dans l'affaire du
Compte Epargne Formation
CEF.**

Dernière en date : 14 janvier !

Rendus les uns après les autres et pour plusieurs sites (fabrications comme ingénieries), les arrêts n'ont fait que répéter l'évidence : **le CEF appartenait au salarié, la direction n'avait pas le droit de le débiter sans son accord.**

Pourtant, malgré tous les jugements rendus par la justice pendant des années, la direction a fait comme si rien ne s'était passé. Elle a continué à bafouer la loi en se moquant des juges, de la justice et des salarié(e)s !

Compte Epargne Formation CEF, rappelons-nous de l'histoire !

Né de l'Accord de Réduction du Temps de Travail (ARTT) signé en 1999 par CFE-CGC/CFDT/FO et CFTC, le CEF est apparu avec le passage aux 35 heures.

Il représentait avec les 20 min de pause, l'équivalent de 12 jours de congés annuels volés sur les 22 auxquels le salarié aurait du avoir droit avec la nouvelle loi.

Au fil des années, la capitalisation de milliers d'heures sur le CEF ont représenté des millions d'euros de trésorerie immobilisée pour RENAULT.

L'obsession de la direction a donc été de vider ces compteurs en créant des formations obligatoires pour justifier leur débit, sans aucun consentement du salarié

et en piétinant en toute déloyauté l'accord signé !

Du vol manifeste ! Mais dans la multitude, combien se sont révoltés ?

Tandis que les syndicats signataires restaient curieusement muets, nos délégués du personnel et élus ont interpellé la direction pour faire cesser cette pratique malhonnête. Rien n'y a fait.

L'Inspection du Travail est également intervenue pour faire respecter le Code du Travail, sans plus de succès.

SUD a donc mené les procédures judiciaires nécessaires avec celles et ceux décidés à faire respecter leurs droits.

Résultat : après une condamnation devant le Conseil des Prud'hommes, la direction a encore perdu devant la cour d'Appel de Versailles !

Entre temps, RENAULT a senti le vent du boulet venir. La direction a pris la décision de supprimer le CEF dans le cadre de l'accord de compétitivité, et de reverser les heures sur un compte transitoire CT (qu'elle espère voir purgé par les salarié(e)s d'ici fin 2016). Des heures enfin restituées aux salarié(e)s, **sauf pour les Ingénieurs et Cadres : leurs 4 jours de CEF acquis avec l'accord ARTT passent intégralement à la trappe avec l'accord de compétitivité signé encore par CGE-CGC/CFDT/FO !**

7 procès et 7 condamnations, mais la direction de RENAULT s'en fiche !

Tribunal de Grande Instance de Nanterre Référé du 24/11/2011
Cour d'Appel de Versailles le 29/06/2011 et le 14/01/2016
Conseil des Prud'hommes de Versailles le 25/02/2014
Tribunal d'Instance d'Evry le 09/10/2014
Cour d'Appel de Rouen le 18/11/2014
Cour d'Appel de Paris le 25/06/2015...

Enterrés le code de déontologie et la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE). Jusqu'en 2013, la direction ne tiendra jamais compte des injonctions de la justice.

En continuant à piller nos compteurs CEF dans la plus grande mauvaise foi, elle fait acte de préméditation avec le dessein réfléchi de commettre le même délit à répétition, ce qui en fait un auteur pleinement conscient de ses actes.

Des conditions qui devraient entraîner davantage de sévérité, notamment en matière d'atteinte volontaire à l'intégrité de ses salarié(e)s.

Plus fort ! Bien qu'elle soit accablée de jugements en sa défaveur, la direction de RENAULT choisit de s'enfoncer dans l'obstination et poursuit la procédure en cassation !

Il n'y a pas d'argent pour nos salaires, mais tous les moyens existent pour nous barrer la route de la justice !

Quelles que soient les affaires, la direction sort vierge de toute dépense personnelle alors que c'est son aveuglement et son incompétence qui nous conduisent à ces gaspillages.

Qu'importe puisqu'elle puise dans la richesse de l'entreprise, fruit de notre travail collectif.

La direction, ou son représentant, dispose de défenseurs, d'un service juridique assurant sa protection et pris en charge par RENAULT, donc aux frais des salariés.

Plus sournois : elle a conscience que l'engorgement des tribunaux contribue au découragement du salarié à se défendre, compte tenu des délais de plus en plus long des procédures. Rien ne l'oblige donc à trouver une solution amiable.

C'est ainsi que les litiges se multiplient et qu'il y a inégalité de moyens entre salarié et employeur.

Devant ce constat, des élus SUD RENAULT retraités avaient sollicité un député en 2014 afin de porter un projet de loi à l'assemblée nationale : **une proposition visant à aider les salariés à se pourvoir en justice dans le cadre d'un litige avec leur employeur, avec prise en charge des frais d'avocats et de justice par l'entreprise pour tous les salariés, qu'ils soient retraités ou licenciés, ainsi également qu'une prise en charge des frais d'expertises médicales relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.**

Pleinement justifiée par le principe de l'égalité et sans aucune incidence sur les comptes publics, cette proposition a pourtant été soigneusement enterrée, le gouvernement préférant criminaliser les syndicalistes d'AIR FRANCE et de GOOD YEAR qui défendent leurs emplois plutôt que de s'attaquer aux patrons voyous...

Et contre la direction de RENAULT qui s'assoit sur la loi, a-t-il prévu le même acharnement ?

